

Cours de citoyenneté: le CDH devrait emporter la manche

■ Malgré l'avis du Conseil d'Etat, l'enseignement libre ne devrait pas instaurer un cours de citoyenneté.

Quelle lecture allait donc s'imposer? Celle du CDH, ou celle du PS?

Après l'avis du Conseil d'Etat critiquant la teneur du projet de décret de la ministre de l'Education Joëlle Milquet (CDH) visant à instaurer, dès la prochaine rentrée, un cours de citoyenneté dans l'enseignement officiel, les réunions se sont succédé entre les deux partenaires du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, le Conseil d'Etat regrettait qu'une différence de traitement soit instituée entre les élèves du réseau officiel qui devraient suivre une heure de cours de citoyenneté en tant que tel (en devant se conformer à un référentiel de compétence), et les élèves du libre pour qui les valeurs de la citoyenneté allaient être ventilées dans différents cours (sur la base

non pas d'un référentiel, mais d'un cadre général beaucoup moins prescriptif).

Des inspections mixtes obligatoires

La lecture de cet avis différait. Pour le PS, la mise en place d'un cours de citoyenneté dans le libre s'imposait pour respecter l'avis du Conseil d'Etat. Pour Joëlle Milquet et le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), il suffisait d'instaurer un même référentiel dans les différents réseaux, sans pour autant toucher aux intitulés des cours.

C'est finalement l'avis de la ministre CDH qui a été suivi par le groupe technique, tout en laissant au PS l'occasion d'en rediscuter et d'avaliser ou non les conclusions au cours du bureau de parti ce lundi – preuve, s'il en fallait, que le dossier est réellement pris au sérieux.

Seule concession au PS pourrait-on dire, est l'obligation d'inspections mixtes dans le libre. Ainsi, les profs de religion par exemple seront à la fois inspectés par des inspecteurs de religion et des inspecteurs vérifiant les valeurs touchant à la citoyenneté.

BdO